

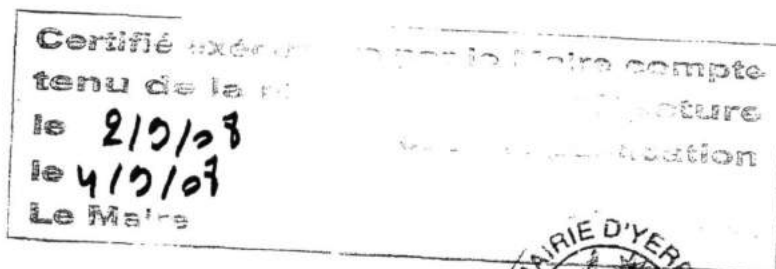


HÔTEL DE VILLE

Direction Générale des Services

N° tél. : 01.69.49.76.57

N/Réf. : NDA/ED/MR



ARRETE N° 2008/383

Série A

OBJET : Arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint au Maire.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18,

VU l'arrêté n° 2008/119 (Série A) du 17 mars 2008 accordant à Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint, délégation pour toutes les questions relatives aux Affaires Sociales et au Personnel Communal,

CONSIDERANT que Madame Nicole LAMOTH accepte, outre sa délégation relative aux Affaires Sociales et au Personnel Communal des attributions nouvelles portant sur les arrêtés provisoires de circulation et de stationnement pendant la période de travaux ou de chantiers sur le territoire de la Commune,

A R R E T E

Article 1^{er} : Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint chargé des Affaires Sociales et du Personnel Communal reçoit également délégation pour la signature des arrêtés municipaux réglementant provisoirement la circulation et le stationnement sur le territoire de la Commune.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'intéressée.

Fait à Yerres, le 1^{er} septembre 2008.



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

